Image not found or type unknown

Divorce, changement du statut d'un bien.

Par **fidjer**, le **30/10/2020** à **21:06**

Bonjour,

Lorsqu'un époux veut changer le statut de son bien immobilier auprès d'un notaire, afin que son épouse n'accède pas aux loyers de ce bien, avant l'entame d'un divorce, est-ce que ce non-accès (de l'épouse) devient effectif le jour-même du passage chez le notaire, ou bien y a-t-il un certain délai?..Et si oui, quel pourrait-être ce délai (même approximativement)?..

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **30/10/2020** à **21:23**

Bonsoir
Je vous ai déjà répondu sur ce sujet, on peut ajouter qu'en attendant le divorce, vous pouvez obtenir une séparation de biens, donc rendre propres vos loyers. Parlez-en à votre avocat.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés